



Peinture - Module 1 - Réf. : MP 1

Colorimétrie et bonne utilisation du spectrophotomètre

Thème - Jour 1 & 2

Colorimétrie, spectrophotomètre et préparation des teintes et produits de finition

Savoirs

- Perception colorimétrie, les fondamentaux
- Les facteurs qui influencent la recherche d'une teinte
- La méthode de réalisation d'une teinte
- Les méthodes de correction d'une teinte
- Le fonctionnement de l'outil informatique pour réaliser les teintes
- Le spectrophotomètre et son utilisation
- Les règles d'hygiène et de sécurité lors d'une préparation de teinte

Savoir faire

- Exploiter la fiche technique relative aux produits de finition
- Utiliser l'outil informatique
- Identifier une teinte
- Utiliser un outil couleur
- Utiliser un spectrophotomètre
- Préparer les produits de finition
- Corriger une teinte
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité lors d'une préparation de teinte

Méthodes et moyens pédagogiques

Plateau technique pédagogique pour la réalisation des séquences de travaux pratiques en fonction des process employés dans les différentes entreprises. Le module sera basé sur des temps théoriques alternés avec des démonstrations et exercices pratiques en corrélation avec les situations professionnelles des différents stagiaires.

Lieux de formation

Campus de Dinan / Aucaleuc	Campus de Quimper	Campus de Vannes
La Croix Fresche Blanc - Aucaleuc 22103 Dinan	24 Route de Cuzon 29000 Quimper	Boulevard des Îles 56000 Vannes

Renseignements et inscriptions

fcmobilites.inscription@cma-bretagne.fr
06.49.75.99.21



Lieux & dates

Se référer au calendrier des formations



Durée

2 jours



Objectifs

- Exploiter les différents outils colorimétriques pour chercher et retrouver des teintes
- Maîtriser la correction d'une teinte par mise en application des règles de la colorimétrie



Public

Peintre en carrosserie



Prérequis

Aucun



Validation

Attestation de compétences



Tarif : 910 € TTC

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, ces stages sont éligibles dans le cadre du plan de Compétences-Emplois porté par l'OPCO Mobilités (conditions et références consultables sur le site de l'OPCO Mobilités), et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 €/heure.

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, ces stages sont éligibles dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise et peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'OPCO Mobilités.